

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 38 (1958)
Heft: 2

Rubrik: Dernière heure

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RÉGIME DES FOIRES FRANÇAISES

Nous sommes questionnés chaque jour sur les possibilités d'importation offertes par ce régime spécial. A notre connaissance, la répartition effectuée *a priori* par l'Office Suisse d'Expansion Commerciale (O. S. E. C.) à Zurich sera maintenue comme ces dernières années. Une communication paraîtra à ce sujet à la *Feuille Officielle Suisse du Commerce* (F. O. S. C.) et c'est aux fournisseurs suisses qu'il appartiendra de s'annoncer auprès de cet organisme dans le délai imparti (*).

Simultanément, à l'intention des importateurs français, un avis sera publié au *Journal Officiel* dont ils devront mentionner ultérieurement la référence sur les dossiers qu'ils remettront à l'Ambassade de Suisse à Paris.

Les contingents attribués par l'Office Suisse d'Expansion Commerciale à chaque firme suisse ne permettront à leurs représentants en France d'obtenir les licences correspondantes qu'à concurrence de :

- 100.000 fr. fr. par m² pour les stands individuels;
- 10.000 fr. fr. par m² pour les emplacements à l'air libre attenants à ce stand;
- 25.000 fr. fr. par m² pour les emplacements isolés, c'est-à-dire ne relevant pas d'un stand particulier.

Cette règle sera appliquée strictement de manière à favoriser les entreprises qui feront un effort tout particulier de présentation. Dans ce but les attestations émises par les commissariats des foires et expositions seront toutes conformes à un nouveau modèle qui fera ressortir distinctement par pays d'origine les surfaces occupées par chaque matériel.

(*) Nous attirons spécialement l'attention de nos lecteurs sur ces nouvelles modalités. Il convient, en effet, d'harmoniser la demande de crédits à l'Office suisse d'expansion commerciale avec les possibilités réelles d'utilisation du crédit dans le cadre défini ci-dessus, surtout étant donné que le contingent global affecté à ce régime spécial demeurera vraisemblablement inchangé alors qu'y émargeront cette année tous les exposants de matériel recontingenté.

* DERNIÈRE HEURE

Une communication vient de paraître à la *Feuille officielle suisse du Commerce*, établissant le régime d'importation en France pour les Foires et Expositions en 1958 :

Les maisons suisses qui exposeront en 1958 aux manifestations commerciales françaises de caractère international (y compris les foires internationales de l'Afrique du Nord et les salons spécialisés) et qui désirent bénéficier de contingents, sont priées de s'annoncer le plus tôt possible et en tout cas, **avant le lundi 8 mars 1958**, à l'Office suisse d'expansion commerciale, Dreikönigstrasse 8, Zurich, en accompagnant leurs demandes des indications suivantes :

- 1° Foire à laquelle une participation est prévue.
- 2° Surface du stand en m² réservée aux produits pour lesquels le contingent est demandé.
- 3° Nature des produits à exposer.
- 4° Montant du contingent spécial demandé.
- 5° Montant du contingent spécial de foire obtenu en 1955, 1956 et 1957 et effectivement utilisé; surface de stand occupée.

CALENDRIER DES FOIRES ET EXPOSITIONS FRANÇAISES

(1^{er} Semestre)

Nice	22 février au 10 mars 1958	Tourisme.
Paris	27 février au 23 mars 1958	Salon des arts ménagers.
Paris	8 au 17 mars 1958 (session de printemps)	Salon commercial et professionnel des ateliers d'Art.
Dijon	15 au 23 mars 1958	Semaine du matériel de tourisme, sport et plein air.
Paris	15 au 24 mars 1958	Salon photo, cinéma, optique (matériel et technique).
Toulouse	18 au 23 mars 1958	Salon international de la production agricole et de l'équipement rural.
Nice	22 au 31 mars 1958	Salon de l'automobile, motos et accessoires.
Strasbourg	29 mars au 3 avril 1958	Salon international de la machine agricole.
Lyon	12 au 21 avril 1958	Foire internationale.
Grenoble	12 au 16 avril 1958	Salon des fabricants d'articles de sport.
Paris	18 avril au 4 mai 1958	Salon international du plein air.
Lille	19 avril au 4 mai 1958	Foire internationale.
Paris	22 au 28 avril 1958	Salon de la vie collective.
Oyonnax	24 au 29 avril 1958	Salon international des plastiques.
Paris	10 au 26 mai 1958	Foire de Paris.
Le Bourget	14 au 24 mai 1958	Salon international du matériel de travaux publics et de bâtiment.
Bordeaux	15 au 30 juin 1958	Foire internationale.
Paris	20 au 26 juin 1958	Salon international des fabricants de pièces détachées, tubes électroniques, accessoires et appareils de mesure radio-électrique.